



Département du Calvados
Commune d'Argences
Procès-verbal du conseil municipal du lundi 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 16/06/2026
Date d'affichage : 16/06/2026
Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Procurations : 4
Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, Mme Florence GUERIN, Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Emmanuel REINE, adjoints au maire ;

M. Adrien LECERF, M. Maxime DEVRIENDT, Mme Monique SIMONNET, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Eric LEFEBVRE, Mme Stéphanie SALERNO, Mme Delphine VAUGEOIS, M. Michel VALLEE, Mme Lucie BACON, M. Michaël VILALTE-HEUZE, Mme Françoise BERTHOME, M. Mickaël ANDRE, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Stéphanie PACCAUD et M. Mathias DUBOURGUAIS.

Absents avec procuration de vote

M. Thomas LEROY représenté par Mme Monique SIMONNET, Mme Lydie MAIGRET représentée par Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Marianne TURPIN représentée par M. Emmanuel REINE, M. Nicolas ESNAULT représenté par M. Emmanuel BERTHELOT.

Absents sans procuration de vote

Mme Anne LEULLIER et M. Philippe OUVIARD.

Secrétaire de séance

Mme Françoise BERTHOME.

Madame le Maire a déclaré la séance de conseil municipal ouverte à 20 heures

Après l'appel des présents, le quorum est atteint.

Ordre du jour de la séance

Affaires générales :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Associations

4. Subventions aux associations

Questions diverses

Délibération n°2026-058**Désignation du secrétaire de la séance du conseil municipal du 22 juin 2026**

Rapporteur

Marie-Françoise ISABEL

Madame le Maire propose de désigner Madame Françoise BERTHOME comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 22 juin 2026.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** la désignation de Madame Françoise BERTHOME comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 22 juin 2026,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n°2026-059**Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Rapporteur

Marie-Françoise ISABEL

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a pris les décisions suivantes :

- **Conformément à la délibération 2026-024, 7° :**

Liste des actes de concessions			
Type	N° du titre	Date du titre	Durée de la concession
Renouvellement	2025-031	11/05/2026	30 ans
Acquisition	2026-004	15/06/2026	30 ans

- **Conformément à la délibération 2026-024, 11° :**

Numéro de l'arrêté	Objet
2026-001	Alignement de voirie rue de la gare

Aucune autre décision n'a été prise dans le cadre de la délégation.

Madame le Maire propose de prendre acte de ces décisions.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **PREND ACTE** de ces décisions,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n°2026-060

Approbation du procès-verbal du conseil du 5 juin 2026

Rapporteur

Marie-Françoise ISABEL

Madame Marie-Françoise ISABEL propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil du 05 juin 2026.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	2 ¹	Contre	0	Pour	23

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

¹*Abstention de Monsieur Michaël VILALTE-HEUZE et Madame Martine BUTEUX*

Madame GUERIN souhaite apporter des précisions aux questions posées par Monsieur OUVREARD lors du précédent conseil, concernant la boîte numérique, et indique que c'est un choix du Département de ne pas solliciter de justificatif de domicile pour les inscriptions et précise que la boîte numérique est utilisée par 95 personnes.

Délibération n°2026-061

Subventions aux associations

Rapporteur

Emmanuel BERTHELOT

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions au titre de l'année 2026, conformément au tableau ci-dessous :

Sportive	42 200 €
AAPPMA Le Brochet Caennais	800 €
Argences billard club	400 €
Argences judo club	2 500 €
Argences tennis club	4 500 €
ASAR	900 €
Basket	8 000 €
Gym expression	1 500 €
Gym volontaire	200 €

Handball	4 500€
Karaté	700 €
Marche nordique	500 €
Les montes en l'air	1 000 €
Muance FC	12 000€
Les Archers d'Argences	1 600 €
Les Archers d'Argences – subvention exceptionnelle (championnat France Para)	2 000 €
Twirling	300 €
Vélo sport	400 €
Vélo vert de la muance	400 €
Culture	6 350 €
Club photo « Clin d'œil »	500 €
Club photo « Clin d'œil » - subvention exceptionnelle (exposition commerçants)	500 €
Comité de jumelage	1 000 €
Familles Rurales	2 000 €
FNACA	500 €
Les amis du moulin de la porte	350 €
Les D'Art's Gens	1 000 €
Alma Andina (Nouvelle association)	500 €
Solidarité	7 300 €
ADMR Argences	1 000€
Amicale des donneurs de sang	600 €
Club du 3 ^{ème} âge	400 €
La passerelle en Val ès Dunes	4 000 €
Les acacias et floralies	200 €
Secours catholique	1 000 €
Tulipes en Val ès Dunes	100 €
Scolaire	9 855 €
Foyer Socio-Éducatif – Collège Jean Castel	300 €
APE Mine de rien	500 €
Groupe scolaire Paul DERRIEN	9 055 €
Total	65 705 €

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 800 € pour l'association AAPPMA Le Brochet Caennais,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 400 € pour l'association Argences billard club,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 2 500 € pour l'association Argences judo club,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 4 500 € pour l'association Argences tennis club,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	1 ²	Contre	0	Pour	24

- **APPROUVE** le montant de 900 € pour l'association ASAR,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

²Abstention de Monsieur Eric LEFEBVRE

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 8 000 € pour l'association Basket,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 1 500 € pour l'association Gym expression,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 200 € pour l'association Gym volontaire,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 4 500 € pour l'association Handball,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 700 € pour l'association Karaté,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 500 € pour l'association Marche nordique,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 1 000 € pour l'association Les montes en l'air,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 12 000 € pour l'association Muance FC,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 1 600 € pour l'association Les Archers d'Argences,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 2 000 € pour l'association Les Archers d'Argences – subvention exceptionnelle (championnat France Para),
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 300 € pour l'association Twirling,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 400 € pour l'association Vélo sport,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 400 € pour l'association Vélo vert de la muance,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 500 € pour l'association Club photo « Clin d'œil »,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 500 € pour l'association Club photo « Clin d'œil » - subvention exceptionnelle (exposition commerçants),
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	2 ³	Contre	0	Pour	23

- **APPROUVE** le montant de 1 000 € pour l'association Comité de jumelage,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

³Abstention de Monsieur Jacques-Yves OUIN et Madame Stéphanie PACCAUD

Monsieur OUIN précise que cette subvention permet de financer le dispositif Service Volontaire Européen.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 2 000 € pour l'association Familles Rurales,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 500 € pour l'association FNACA,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	1 ⁴	Contre	0	Pour	24

- **APPROUVE** le montant de 350 € pour l'association Les amis du moulin de la porte,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

⁴Abstention de Monsieur Emmanuel BERTHELOT

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	1 ⁵	Contre	0	Pour	24

- **APPROUVE** le montant de 1 000 € pour l'association Les D'Art's Gens,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

⁵Abstention de Monsieur Michel VALLEE

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 500 € pour l'association Alma Andina,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur BERTHELOT indique qu'il s'agit d'une nouvelle association argençaise dont l'activité est la musique.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 1 000 € pour l'association ADMR Argences,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 600 € pour l'association Amicale des donneurs de sang,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 400 € pour l'association Club du 3^{ème} âge,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 4 000 € pour l'association La passerelle en Val ès Dunes,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 200 € pour l'association Les Acacias et Floralties,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 1 000 € pour l'association Secours catholique,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 100 € pour l'association Tulipes en Val ès Dunes,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 300 € pour l'association Foyer Socio-Éducatif – Collège Jean Castel,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	1 ⁶	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 500 € pour l'association APE Mine de rien,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

⁶Abstention de Monsieur Eric LEFEBVRE

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	4	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le montant de 9 055 € pour l'association Groupe scolaire Paul DERRIEN,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Madame le Maire évoque le plan canicule et indique que Monsieur le Préfet ne donne pas comme consigne de fermer les écoles. Des mesures ont été prises par les services pour limiter la chaleur (couvertures de survie, blanc de Meudon) et indique que l'école est équipée de ventilateur.

Madame BERTHOME demande si la commune est dotée d'une liste de personnes vulnérables.

Madame le Maire et Madame GUERIN répondent par l'affirmative et indiquent que ces personnes ont été contactées. Madame le Maire rappelle que l'inscription sur cette liste relève d'une démarche personnelle.

Madame BERTHOME demande s'il y a des îlots de fraîcheur sur Argences.

Madame le Maire répond que le Préfet a indiqué que l'église pouvait être ouverte.

Monsieur REINE indique que la fête de la musique a été un succès et remercie l'ensemble des participants et les services municipaux.

Madame le Maire annonce que la ville organisera le 13 juillet une nouvelle manifestation à la plaine de jeux.

Madame BERTHOME indique avoir assisté à une réunion de la commission Tourisme à la CDC et souhaite relayer une information, concernant un courriel adressé à la commune qui semble rester sans réponse.

Madame le Maire informe que la prochaine réunion du Conseil est prévue le 28 septembre, puis le 7 décembre.

La séance est levée à 20h32

Le secrétaire de séance
Françoise BERTHOME



Le Maire
Marie-Françoise ISABEL

